



Emor Éloge de l'exclusion

par Rav Gérard Zyzek

La Parashat Emor est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, La Parasha de la gloire des enfants d'Israël. Elle se situe au centre du livre de Vayikra, livre lui-même au centre des cinq livres de la Torah, le centre exprimant l'équilibre, l'apothéose. Et que de sujets sublimes y sont traités et exposés !

Faisons un rapide tour d'horizon de ce que la Torah nous a exposé dans ce troisième livre de la Torah jusqu'à cette Parasha :

Tout d'abord les sacrifices, les Korbanot, la notion de Korban exprimant la proximité avec le Créateur de toute chose.

Ensuite tous les processus de purification. Ensuite les interdits d'inceste et d'adultère, les interdits relatifs à l'idolâtrie qui distinguent le peuple d'Israël d'entre toutes les Nations. Les commandements que D. donne à Israël pour les sanctifier, Kedoshin Tiyou ! Soyez Kadosh !

Et commence la Parashat Emor avec les commandements relatifs à l'élite du peuple élite : les Cohanim, noblesse oblige. Ensuite est abordé le sujet de la Terouma: la Terouma exprime la spécificité de ce que sont les Cohanim : ils mangent du pain que les hommes ont voué à D., expression de l'intimité la plus sublime de la créature avec Son Créateur [voir le texte: éveil aux notions de pureté et d'impureté].

Ensuite est abordée l'attention subtile qui doit être portée dans le choix des sacrifices apportés au Temple. Et commence le passage relatif aux fêtes, appelées Moadim, c'est-à-dire rendez-vous entre D. et ses créatures.

Puis le commandement adressé aux Cohanim d'allumer le candélabre au Temple, l'allumage de la Menorah au sujet duquel les Sages disent : ce n'est pas que D. ait besoin de lumière, mais c'est pour donner du mérite aux hommes qui font Sa volonté !

Tous ces commandements sublimes sont là pour nous faire participer de la Sainteté de D., sont là pour nous apporter de la lumière.

Ensuite commencent les prodiges :

Chaque Shabbat les Cohanim offrent au Temple une série de douze pains, ce sont les pains appelés 'pains de propositions'. Au bout de la semaine, le Shabbat suivant, ces pains sont échangés contre une nouvelle série et les Cohanim mangent dans l'enceinte du Temple les pains amenés la semaine précédente. Étaient-ils encore mangeables ? Les 'Ha'hamim disent que cela constituait un des prodiges du Temple, le pain était encore tiède.

Et tout d'un coup, comme un coup de tonnerre, un verset nous frappe de plein fouet (Vayikra 24,10) :

'Et sortit le fils de la femme israélite fils d'un homme égyptien dans le sein des enfants d'Israël et se disputèrent le fils de l'israélite avec l'homme israéli. Le fils de la femme israélite proféra le nom de D. et blasphéma.'

Et finalement, à la suite de ces blasphèmes, il fut condamné à mort et lapidé.

Pourquoi cette splendide Parasha, summum de la grandeur et de la sainteté venues du don de la Torah au Sinaï, se termine sur cette déflagration ?

Et d'ailleurs le verset dans une certaine mesure relève l'incongruité :

ויצא בן אשה ישראלית

'il sortit le fils de la femme israélite'

Rashi relève : ' mais d'où sortit-il ? ' Rashi donne plusieurs réponses à cette question. ' Rabbi Lévy dit : il sortit de son monde ', c'est-à-dire il sortit dans le décor, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

'Rabbi Bera'hia dit : il sortit du passage juste précédent, la Parasha des pains de proposition. Il se moqua en disant : le jour de Shabbat il faut mettre le pain ! Le roi a l'habitude de manger du pain frais du jour, mangera-t-il du pain rassis de plusieurs jours ?'
'Dans une Beraïta on enseigne : il sortit perdant d'un procès au tribunal de Moshé [Pour ne pas alourdir nos propos, je ne rentre pas volontairement dans les détails de la teneur de ce procès.]'

Si nous pouvons résumer, la Torah tient à nous mettre en relief que de toutes ces merveilles il ressortit qu'un type est parti dans le décor. Il n'a pas tenu, il n'a pas supporté, il s'est cassé la figure.

Qu'est-ce que cela nous apprend ?

Nous sommes baignés dans un discours qui prône l'ouverture, la compréhension, la tolérance, l'intégration. Il faut apporter aux gens. Nous aimerions tirer de ce passage un éclairage sur la pédagogie spécifique à la Torah.

La Torah a été reçue sur une montagne. La Torah est une réalité. La vie de Torah est un vécu spécifique qui s'impose, qui se vit, qui n'a pas besoin de toi pour prouver son bien-fondé et sa pertinence. La Torah et son vécu sont, ils existent. Chacun de nous doit se mesurer à cette réalité, la vivre, la supporter, ou non. La Torah et son vécu ne vont pas se vider de leur substance pour te faire des risettes et te dire : mais on t'aime quand même mon chéri !

La Torah est de l'ordre de la Kedousha, de la Sainteté. Que tu la supportes ou que tu ne la supportes pas. Et c'est ainsi que chacun va progresser, dans cette confrontation, dans cet éclatement du narcissisme. La possibilité est donnée à chacun, juif ou non-juif, de participer ou non de cette réalité de Kedousha. C'est pourquoi on n'aide personne à se convertir. Tu veux être juif ? Tant mieux, mais on s'en fout.

Et si quelqu'un craque, comme ce pauvre hère dans le désert de Sinai, c'est si nous pouvons nous exprimer ainsi, une possibilité aussi qui lui est donnée à lui de progresser. Il est vrai qu'il sera condamné à mort et exécuté, mais justement dans notre tradition la mort

n'est pas la fin des haricots, car la Torah est une Torah de vie, il pourra progresser, si ce n'est dans cette vie, ce sera alors dans une autre vie.

Cette démarche est enseignée déjà au début de Béréshit.

Cain a eu l'idée d'offrir une offrande à l'Éternel. Son frère Abel, lui aussi, voyant la bonne initiative de son frère offrit à son tour un sacrifice à D. . Un feu du Ciel descendit et lécha l'offrande d'Abel en signe d'acquiescement divin. Cain prit cela très mal. Mais en fait sa déception était très légitime, n'était-il pas à l'origine du projet ?

1. Lui dit (Béréshit 4,7) : 'si tu t'améliores tu peux surmonter l'épreuve'. Effectivement les Sages disent que l'offrande d'Abel était véritablement un sacrifice à D., l'offrande de Cain ne lui avait demandé que peu d'effort. La suite des événements est connue.
2. N'aurait-il pas pu être ouvert, encourageant, sympa ? N'aurait-il pas pu là déjà agréer les deux offrandes en disant gentiment à Cain : la prochaine fois essaie de faire mieux !

Non, D. agrée l'offrande d'Abel et ignore celle de Cain. Cain, comme notre homme dans le désert, craque, et tue. Mais ceci n'est pas la fin de l'aventure pour Cain. le but n'est pas la déflagration, l'exclusion. Le but est de se positionner et de prendre au vol une fois peut-être la perche que D. nous tend et de monter sur la montagne de D. . L'exclusion est une possibilité qui est donnée. Les Cabbalistes disent qu'Abayé, le grand Maître du Talmud, est la transmigration de l'âme de Cain.

Pour revenir à notre Parasha, la Torah comme nous le voyons est extrêmement exigeante.

Pour manger de la Terouma, il faut être Cohen. Il est strictement interdit qu'un non-Cohen en mange. Et ce Cohen doit être pur pour en manger, et l'aliment lui-même doit être pur. Pourquoi tellement d'exigence, ne peut-on pas alléger un peu cette Torah, cela donnerait la possibilité à plus de gens d'être dans la Torah !

Erreur !

Cette exigence authentique fait qu'on doit se positionner, on ne peut être indifférent. Et ce choc peut donner ainsi à toute l'humanité, aux juifs et aux non juifs, la possibilité de progresser.

Le Cohen et le Sorcier

par Rav Jaqui Ackermann

Nous nous proposons d'étudier un des rôles des Cohanim (les prêtres) à travers un fait historique retenu par le midrach. Il y a un lien entre le début de notre paracha et la fin de la paracha précédente, Kédochim.

Le début d'Emor aborde les lois des cohanim et en particulier ce qu'il ne peuvent pas faire parce qu'il sont des êtres saints et consacrés au service de D. La fin de Kédochim énonce la grave sanction de personnes pratiquant certaines sorcelleries, en particulier une forme de nécromancie et d'appel aux esprits.

Le midrach dit que le peuple juif, jouissant de prêtres pouvant rentrer en contact avec D., n'a pas de raison de se rapprocher de ces médiums. Nous possédons les « ourim vétoumim ». Ceci consiste en un parchemin sur lequel était inscrit un nom divin, et qui est introduit dans le pectoral du grand prêtre. Les « ourim vétoumim » (sans rentrer dans le détail de leur fonctionnement) étaient le moyen que possédait le grand prêtre pour obtenir une réponse de D. à une question provenant des responsables du peuple. Nous n'avons donc pas besoin et ne devons pas faire appel aux sorciers.

Nous pourrions objecter que cette consultation ne s'adresse qu'au grand prêtre, que cela n'est autorisé qu'aux grands du peuple, alors que n'importe qui peut voir un sorcier pour n'importe quoi. Néanmoins, la leçon n'en est pas moins vraie : le peuple juif a des moyens de s'adresser à D., que ce soit par les « ourim vétoumim », par l'intermédiaire des prophètes ou d'autres personnages doués de ce contact direct.

Un fait historique illustre cette relation. Le roi Chaoul, roi considéré par ailleurs comme un tsadik (un juste), a consulté une nécromancienne à la fin de sa vie. Le texte le lui reproche : il aurait dû consulter D. à travers les « ourim vétoumim » du grand prêtre.

Et le midrach approfondit cet épisode pour terminer sur une autre aventure de Chaoul. Ce dernier poursuivait David. Chaoul considérait David comme un ennemi public visant à prendre la couronne.

David avait trouvé refuge à un moment dans la ville de Nov, entièrement peuplée de cohanim. Suite à une délation, Chaoul accuse les habitants de Nov de trahison et les fait tous mourir. C'est là aussi une des fautes de Chaoul. La boucle semble bouclée : Chaoul se retrouve « acculé » par le début de notre paracha qui traite des cohanim, comme il l'est par la fin de la paracha précédente qui traite des sorciers.

C'est joli, mais cela semble être un pur concours de circonstance : Chaoul a commis ces deux fautes à un certain temps de distance. Il y a certes une relation de cause à effet : à cause de la tuerie de Nov, D. n'a pas répondu à Chaoul par les « ourim vétoumim », et il s'est vu alors contraint de consulter la nécromancienne. Une faute entraîne une autre ! Mais le midrach semble faire un lien plus fort entre ces deux fautes par le fait que la Thora rapproche ces deux thèmes.

Une des différences entre l'homme et l'animal est qu'un être humain (en général) ne supporte pas la routine. Il y a en l'homme une force qui le pousse vers l'avant, à chercher de nouveaux défis, à se laisser impressionner, voire attirer, par la nouveauté. Une force qui le rend insatisfait des gains d'hier, par rapport à ce qu'il pourrait gagner aujourd'hui. Une recherche qui le pousse à de nouvelles sensations, de nouveaux plaisirs, de nouveaux pouvoirs, de nouvelles connaissances, des nouveaux mondes.

Pour nous, le peuple juif croyant en la dimension supérieure de l'homme, cela peut-être interprété (en partie) par le côté spirituel de l'être humain, qui ne tient pas en place dans une coquille de matière, et qui en est tout à fait insatisfait. Cette force spirituelle cherche à aller toujours plus haut. [Voir Pa'had Yits'hak, Pessa'h, à propos du Midrach : l'âme ne se « remplit » pas, ne se suffit pas des apports terrestres, car elle vient d'En-haut] Nous pourrions formuler ceci en disant que l'homme cherche à aller au-delà de lui-même. Les sorciers en étaient des spécialistes : ils ouvraient le champ de l'action humaine au domaine surnaturel, et le champ de l'information aux données venant des esprits de l'au-delà.

La Thora considère que cette ouverture éloigne de D., c'est un dépassement de soi dans le mauvais sens. L'homme est en droit, et peut-être il doit, de s'investir pour un devenir supérieur. Mais tous les moyens ne sont pas équivalents.

Là aussi D. a laissé l'être humain libre. Il peut chercher les moyens de se rapprocher du Créateur. Et il peut s'arrêter aux créatures. Il peut utiliser des moyens qui fonctionnent relativement bien sans faire appel à D., parce qu'il ne veut pas se soumettre totalement au Créateur. Nous croyons que toutes les forces liées aux pratiques de sorcelleries ne se relient pas à D. c'est pour cela qu'elles sont dangereuses, même si elles peuvent être efficaces.

Il existe donc un autre moyen de progresser que ces appels aux esprits. Les Cohanim le symbolisent. Ce sont des hommes qui se distinguent du peuple parce qu'ils sont assignés à être en contact avec le Créateur. Ces hommes sont censés baigner dans une certaine kédoucha.

Sans définir rigoureusement ce terme, on peut dire que la kédoucha est ce moyen de transformer des actes quotidiens en des actions qui portent l'homme en avant. C'est une dimension qui l'élève toujours plus par rapport à ce qu'il était, et surtout qui pourra satisfaire ses aspirations intérieures.

Parce que les comportements que préconise la kédoucha garantissent un rapprochement à D., les cohanim ont une certaine kédoucha de naissance différente des autres juifs. Mais ces autres juifs ont aussi un devoir de kédoucha exprimé globalement (« vous serez saints ») et réalisable par certains comportements [Voir les commentaires sur le verset cité]. Progresser incombe à tous, et les cohanim servent de repère.

Nos maîtres prennent souvent comme référence les actes des cohanim pour exprimer que l'homme dont ils parlent se comporte selon la dimension de la kédoucha.

Par exemple, ils disent que la consommation d'aliments du talmid 'ha'ham, est comparable à une consommation de sacrifices. On pourrait alors dire : tu veux voir ce qu'est manger dans la kédoucha ?

Va voir les cohanim manger un morceau de sacrifice. Tu veux savoir comment on s'habille de kédoucha ? Va observer la vestimentation des cohanim au Temple. Tu veux savoir comment on se prépare à une mitsva ? Va voir les cohanim se préparer à leur service au Temple.

Il semble que le midrach veuille montrer, à travers l'exemple de Chaoul, que le rapprochement avec une pratique nécromancienne ne se fait pas tout seul. Cela est lié à une certaine réalité de la kédoucha. Le fait d'éliminer les cohanim, même si cela est justifié suite à une trahison, crée un manque d'exemple de kédoucha, et crée alors une disposition à se tourner vers ailleurs. Lorsque l'exemple de personnes qui ouvrent les champs de l'élévation, qui vivent l'aller-retour au Temple, qui consomment des sacrifices, disparaît, alors on se tourne instinctivement vers d'autres moyens de dépassement.

Ainsi les cohanim ne sont pas une caste à vénérer, ni des êtres supérieurs inatteignables. Ils ont certes un mode de vie un peu différent des autres à cause des devoirs que la Thora leur impose. Mais ce sont surtout des personnes qui font profiter le peuple d'une image d'une vie élevant l'être humain. Et en retour ils sont stimulés par le peuple qui exige constamment d'eux cet exemple. [Il est remarquable que notre paracha aborde la mitsva de « Kidouch hachém » (sanctification du nom divin). Cette dernière consiste entre autres à sacrifier sa vie dans certaines conditions pour ne pas transgresser certains interdits de la thora. Car nous croyons à une éternité de l'âme qui doit « profiter » de la vie terrestre pour devenir encore plus forte, mais pas au prix de perdre son intégrité. Il s'agit ici de montrer que la vie terrestre passe après les valeurs divines, et donc qu'on porte la vie terrestre toujours vers le haut]

Emor, Le Nirdaf (Persécuté)

par Rav Yehiel Klein

I – Le Midrach (Vayikra Rabba XXVII, 5), prenant acte des diverses espèces pouvant être offertes en sacrifice (Lévitique XXII, 26-33), fait la remarque suivante :

« Rav Houna au nom de Rav Yossef enseignait : Toujours, "Dieu s'enquiert du persécuté" (Ecclésiaste III,15) : Un Juste poursuit un Juste ? Dieu s'enquiert du persécuté. Un impie poursuit un Juste ? Dieu s'enquiert du persécuté. Un impie poursuit un impie ? Dieu s'enquiert du persécuté et même si un Juste poursuit un impie – Dieu s'enquiert du persécuté quoi qu'il en soit.

Rabbi Yéhouda fils de Rabbi Simon disait au nom de Rabbi Yéhouda fils de Rabbi Néhouraï : Le Saint béni soit-il réclame toujours le sens des persécutés victimes de leurs persécuteurs.

Preuve en est :

Abel était persécuté par Caïn, et Il choisit Abel, comme il est dit (Genèse IV, 4) : "Et Dieu agréa Abel et son offrande"

Noé était poursuivi par ses contemporains, comme il est dit (Genèse VII, 1) : "Et je t'ai vu toi juste devant Moi"

Abraham était persécuté par Nimrod, et Dieu le préféra, comme il est dit (Néhémie IX, 7) : "Tu es l'Éternel qui a choisi Abraham"

Isaac était persécuté par les Philistins, mais Dieu choisit Isaac, comme il est dit (Genèse XXVI, 28) : "Nous avons vu que Dieu était avec toi"

Jacob était poursuivi par Esaü, et Dieu le choisit, comme il est dit (Psaumes CXXXV, 4) : "Car l'Éternel élut Jacob"

Joseph était poursuivi par ses frères, et D. le choisit lui, comme il est dit (Psaumes LXXXI, 6) : "C'est un témoignage qu'il établit en Joseph"

Moïse était poursuivi par Pharaon, et Dieu l'a choisi comme il est dit (Psaumes CVI, 23) : "Si ce n'était Moïse son élu"

David était poursuivi par Saül, et Dieu choisit comme il est dit (Psaumes LXXXVIII, 70) : "Et Il élut David, Son serviteur"

Saül était poursuivi par les Philistins, et D. choisit Saül, comme il est dit (I Samuel X, 24) "Avez-vous vu Saül, que D. a élu ?"

Israël est poursuivi par les Nations, et D. choisit Israël, comme il est dit (Deutéronome XIV, 2) : "Et c'est toi [Israël] que D. élut pour être Son Peuple"

Rabbi El'ezer fils de Rabbi Yossi ben Zimra disait : le bœuf est poursuivi par le lion, le chevreau est poursuivi par le tigre, l'agneau est poursuivi par le loup [Selon le Rada"l, on se réfère ici à un verset explicite d'Isaïe (XI, 6) : "Alors le loup habitera avec la brebis, et le tigre reposera avec le chevreau; veau, lionceau et bélier vivront ensemble, et un jeune enfant les conduira" Et la dimension messianique vient d'entrer dans le Midrach...] ... N'apportez pas en sacrifice devant Moi des animaux persécuteurs, mais uniquement des animaux qui soit sans cesse persécutés [Cf. Babba Kamma 92b, où l'on voit la même idée...]. C'est pour ça qu'il est écrit (Lévitique XXII, 27) : « Lorsqu'un veau, un agneau ou un chevreau vient de naître..."

II – Pour comprendre ce qui est en jeu ici, il convient de revenir sur un passage du Midrash qui, n'en doutons pas, aura retenu l'attention du lecteur : "même si un Juste poursuit un impie – Dieu s'enquiert du persécuté, quoi qu'il en soit"

Car cela à l'évidence va absolument à l'encontre de l'idée que l'on se fait de la morale et de l'éthique de la Torah en général. Depuis quand le Saint Béni soit-il soutient-il Lui-même l'impie – celui qui le repousse et le rejette – sous le simple prétexte qu'il est persécuté ? Assurément, il se trame ici quelque chose de très particulier.

Il convient alors de se tourner vers les Commentateurs pour découvrir de quoi il s'agit...

III – Le Sefat Emeth [Rabbi Yehuda Aryeh Leib Alter (Varsovie 1847 – Gour 1905), le Rabbi de Gour.] (Emor, année 5663 [1903]) explique que pour être

proche de D., il est nécessaire d'avoir le plus d'intériorité possible. Or, dans le monde dans lequel nous vivons, il est un fait que la nature la cache, et que la loi naturelle est en effet celle du plus fort. La place qu'occupe une créature dans la chaîne alimentaire (puisque c'est bien de cela dont nous parle la dernière partie du Midrach), est ce qui définit sa position dans le monde naturel.

D'après cela, il tombe sous le sens que les animaux qui sont sans cesse poursuivis, parce qu'ils se trouvent tout en bas de cette chaîne alimentaire, ont de fait naturellement plus d'intériorité que tous les autres. (C'est d'ailleurs la même raison, explique le Sefat Emeth, qui prévaut aux signes distinguant les animaux cachés de ceux qui ne le sont pas [Lévitique XI, 3 : " Tout ce qui a le pied corné et divisé en deux ongles, parmi les animaux ruminants"] , car ceux-ci permettent à l'animal d'être sensible et de développer une quelconque intériorité – Chémini 5653 [1893]. Et d'autres part, on sait qu'un des signes pour disqualifier un volatile , c'est le fait qu'il soit un tant soit peu un oiseau de proie (H'oulin 62b))

De sorte à ce que lorsque l'Ecclésiaste considère que "D. s'enquiert toujours du persécuté", c'est dû au fait que celui-ci, de par sa position si fragile dans le monde de la nature est crédité d'une intériorité authentique (encore faut-il qu'il le sache, et qu'il le désire...), qui suffit à le rendre apte à se rapprocher de son Créateur...

IV – Si l'on relit le Midrach à l'aune de ce que l'on vient de voir, alors il est remarquable de constater que cette position spirituellement privilégiée du Nirdaf peut soit être naturelle – c'est le cas des animaux que D. a en conséquence choisis pour Lui être sacrifiés -, soit subie, plus ou moins temporairement [C'est là un autre sujet... Cf. Avot II,6.] . Tel est l'Homme dont la position en ce domaine dépend de la Providence et du libre-arbitre de chacun. Car ce n'est pas un hasard si la liste de personnages dressée par la Midrach parcourt la Bible transversalement. Autrement dit, on peut choisir d'être le persécuté ou le persécuté !...

V – Pour sa part, le Maharal de Prague exprime une idée voisine de la précédente, mais plus radicale (de sorte à ce qu'il soit possible que celle-là soit l'explication de celle-ci). Selon lui (Netsah' Israël, ch. XV – il y est question de l'Exil d'Israël parmi les nations (cf. infra)), "personne ne peut jouir des deux tables" [Selon Bérah'ot 5b.] ,

c'est-à-dire que si on est installé dans ce Monde-ci, qui est celui de la matérialité, si l'on y est en position de force comme les lions, les aigles et les loups, alors on ne peut pas être à l'écoute de ce qui est "absolument séparé du matériel" – c'est-à-dire de la parole, voire même de la Présence de D..

En ce sens, "D. s'enquiert du persécuté", parce que celui-ci est ici bas le seul à pouvoir percevoir Son message !

(A l'évidence, il y a ici une certaine radicalité par laquelle notre époque si aseptisée ne peut être qu'heurtée...)

VI – De réflexions d'importance peuvent être faites à partir de ce que nous venons de découvrir :

Premièrement, en intercalant le destin d'Israël entre les personnages bibliques et entre ce qui se réfère aux sacrifices, le Midrach nous décrit ce qu'est l'Histoire juive : une poursuite millénaire entre ceux qui sont en position de force et ceux qui sont en position de faiblesse – à l'image de la poursuite de Jacob par Esaü.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que dans ce même passage de la Torah (Lévitique XXVII, v. 32), apparaisse le commandement de "sanctifier le Nom de D.." (Kidouch haChem), verset qui, si l'on en croit Rachi, a accompagné des milliers de martyrs.

De fait, dans le contexte des persécutions romaines, le Talmud (Chabbat 49a) semble lier les deux parties de notre Midrach, en explicitant la comparaison opérée par l'Écriture (Psaumes LXVIII, 14) de l'assemblée d'Israël à une colombe. Le volatile ne dispose pour se défendre que de ses frêles mais vives ailes, à l'instar des Enfants d'Israël qui face à l'oppression impitoyable des nations ne peuvent opposer que les commandements divins, et mériter ainsi (comme ce fut le cas dans l'épisode narré par la Guémara) mériter d'être sauvés providentiellement.

VII – Mais ce qui constitue peut être le message le plus important de ce Midrach, c'est qu'en réalité il nous apprend l'existence d'une loi naturelle de nature spirituelle qui s'oppose ainsi aux lois du monde physique.

Car il est logique que ce qui dans le texte est présenté dans le cadre de la persécution s'applique également dans celui de la domination.

Toute domination étant le reflet d'une position de force dans ce Monde-ci.
Et ce même si elle est la plus légitime possible...

Ainsi, il peut y avoir des fois où les règles édictées par la société pour assurer le bien commun se trouvent en conflit direct avec cette loi spirituelle qui veut que toujours "D. s'enquiert du persécuté",

si tant est que d'aucuns (quelque soit leurs motivations et leur moralité par ailleurs [On l'a vu : c'est le cas même lorsqu'il s'agit des gendarmes et des voleurs.]) sont poursuivis par la loi des hommes...

Ce qui se trouve donc être d'une singulière actualité [même si en ce moment on a malheureusement d'autres préoccupations plus immédiates, **ה' ירחם**]

CHABBAT CHALOM

PROGRAMME DE LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS POUR LA SEMAINE DU 2 MAI 2021

ETUDES EN PRÉSENTIEL ET PAR ZOOM

Pour tout renseignement 07 67 73 21 43

Dimanche 2 Mai	Étude du 6e Chapitre du Tiferet Israel Avec Rav Gérard Zysek	09h15-10h30	Présentiel
	Étude du Or Hahayim sur la Torah pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h45-11h00	ZOOM
	The Talmud expérience Étude du traité Baba Kama au Centre Edmond Fleg Avec Akiva Zysek et David Scetbon	10h00-13h00	Présentiel
	Étude approfondie du Traité Pessahim pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	10h30-12h30	Présentiel
Lundi 3 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 1 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude sur La construction du Michkan Avec Rav Gérard Zysek	21h00-22h30	ZOOM
Mardi 4 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 3 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude tout public sur différents thèmes choisis pour public mixte Avec Akiva Zysek <i>Partenariat avec l'association Keep Rising</i>	20h30-22h30	ZOOM
	Cours sur le livre de Bereshit Avec Julien Darmon	20h30-22h30	ZOOM
Cours d'Hébreu Biblique pour public mixte Avec Rav Gérard Zysek	20h30-22h30	ZOOM	
Mercredi 5 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude approfondie du Traité Pessahim pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	20h30-22h30	ZOOM
Jeudi 6 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du traité Makot pour public masculin Avec Sébastien Berger	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
Vendredi 7 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM